

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE PÉNALE CONVERSION – En application de l'article 88 du Code de procédure pénale.

En vertu de l'art. 354 CPP, le prévenu peut former opposition auprès du préfet qui a statué, par écrit et dans les 10 jours dès la notification ou la communication de la présente décision. L'opposition ne doit pas obligatoirement être motivée. **Si aucune opposition n'est valablement formée, l'ordonnance pénale est assimilée à un jugement entré en force.** La procédure en cas d'opposition est réglée par l'article 355 CPP.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Préfecture de Broye-Vully				
SAÏGHI Bilal, 03.09.1994	15.04.2026	4	400.-	0001497
Préfecture de Lavaux-Oron				
CHIHANI Anissa, 26.11.1993	16.04.2026	4	400.-	0004517
DIALLO Lamarane, 22.12.1966	16.04.2026	6	600.-	0003546
Préfecture de Morges				
BOTELHO Ricardo, 30.03.1988	17.04.2026	2	180.-	0002271

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Préfecture de l'Ouest lausannois				
BAJRAMI Servet, 28.09.1989	17.04.2026	1	60.-	0004919
EMERY Jonathan, 24.05.2002	16.04.2026	2	120.-	0005144
KOMAR Yakiv, 04.02.1993	17.04.2026	1	60.-	0004989
STARK Liam, 30.01.1995	17.04.2026	6	600.-	0004296
Préfecture Riviera-Pays d'Enhaut				
ERISMANN Thomas, 16.04.1968	20.04.2026	3	300.-	0002927
FAVRE Madeline, 22.01.2006	20.04.2026	4	350.-	0002161

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE PÉNALE – En application de l'article 88 du Code de procédure pénale.

En vertu de l'art. 354 CPP, le prévenu peut former opposition auprès de l'autorité qui a statué, par écrit et dans les 10 jours dès la notification ou la communication de la présente décision. L'opposition ne doit pas obligatoirement être motivée. **Si aucune opposition n'est valablement formée, l'ordonnance pénale est assimilée à un jugement entré en force.** La procédure en cas d'opposition est réglée par l'article 355 CPP.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Commission de Police de l'Association Police Lavaux				
Patrick Marcel Mataix, 22.02.1964	09.12.2025	1	200.-	1036368
Sara Filipa Sampaio Silva, 13.06.2001	02.03.2026	1	120.-	1037179
Sébastien Pelerieau, 14.01.1973	24.02.2026	1	180.-	1036917
Préfecture d'Aigle				
DEMETER Moïse, 29.08.1981	17.04.2026	5	500.-	0000691
Préfecture de Lavaux-Oron				
BARAH Soria, 30.06.1975	14.04.2026	2	120.-	0001077
CHALARIS Georgios, 08.07.1983	13.04.2026	1	60.-	0001215
HASSI Soufiane, 09.03.1989	13.04.2026	1	60.-	0001261
MULENDA Bintodi, 17.07.1995	16.04.2026	3	260.-	0000317
ROSA FERREIRA NEVES Reno, 30.07.1972	14.04.2026	1	60.-	0001235
ZEKA Artan, 15.02.1990	14.04.2026	1	60.-	0001220

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Préfecture de Morges				
BAH Hamzata, 04.06.1996	24.04.2026	1	100.-	0000795
BASSOMBEN Lionel, 09.04.2005	24.04.2026	1	100.-	0000791
MOUREL Alexane, 09.11.1998	17.04.2026	2	160.-	0000476
NOVACOVICI Gelu, 18.05.1975	24.04.2026	1	50.-	0000365
Préfecture de l'Ouest lausannois				
MOTAN Nicolae, 27.12.1991	16.04.2026	1	50.-	0000832
PELIN Octavian Eugen, 20.04.1980	17.04.2026	4	350.-	0000760
SOMAINI Justirick, 27.09.1999	14.04.2026	5	500.-	0000822
Préfecture Riviera-Pays d'Enhaut				
COLFORT Nicolas, 15.05.2003	16.04.2026	2	180.-	0000345
DICU Ianis-Figo, 04.01.2007	16.04.2026	2	150.-	0000727
KIEZOWA Esther, 24.12.1981	16.04.2026	3	260.-	0000361

SOMMATIONS – Les suivants, sans domicile connu, sont sommés de payer aux bureaux des préfectures respectives, dans les trente jours, l'amende et les frais auxquels ils sont condamnés. Le détail de la (des) condamnation(s) est tenu à disposition auprès de la préfecture concernée.

A défaut de paiement dans ce délai dès la date ci-dessus, il pourra être procédé à des poursuites, et, le cas échéant, à l'exécution de la peine privative de liberté de substitution, en application des dispositions de la loi sur l'exécution des condamnations pénales du 4 juillet 2006.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date du prononcé	Aff.
Préfecture d'Aigle		
PELLACANI - PETRINI Carlos, 10.12.1975	17.04.2026	0000353
Préfecture de Broye-Vully		
MARQUES DE RESENDE MOTA David, 18.01.1990	14.04.2026	0001649
Préfecture de Lavaux-Oron		
JIMENEZ David, 05.02.1970	16.04.2026	0004114

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date du prononcé	Aff.
Préfecture de Morges		
CURI Zekirija, 18.02.1966	17.04.2026	0000333
Préfecture de l'Ouest lausannois		
VIERU Costel, 21.01.1972	15.04.2026	0000399